



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://www.ufpweb.org/fr/spip.php?article304>

Esclavage : Mythes et réalités (Partie V)

- Z - Archives - Interviews, études et contributions -



Date de mise en ligne : dimanche 15 juillet 2007

Date de parution : 31 décembre 1994

Union des Forces de Progrès

Après avoir survolé le vécu quotidien des populations dans quelques unes des régions de notre pays, nous allons tenter de partager les appréciations que ces éléments nous inspirent.

Il convient, de prime abord, d'insister, sans fausse modestie, sur les limites réelles des faits que nous avons décrits. En effet, les enquêtes indispensables en la matière sont largement insuffisantes pour fonder un jugement global bien argumenté. Il est devenu donc très urgent de prendre des mesures visant à les combler, afin que les analyses, les politiques et les actions nécessaires puissent être conçues et mises en oeuvre. Faute de cela, les débats, loin de s'enrichir, risquent de céder la place à la polémique stérile. Nous espérons vivement que tous ceux que la question préoccupe au plus haut point, se garderont de toutes leurs forces d'y succomber.

Esclavage : "Mythes et réalités" Par Mohamed Ould Maouloud et Bâ Boubacar Moussa Cinquième partie

10. Quelques Considérations générales

Lorsqu'on parle de l'esclavage en Mauritanie, pour ceux qui ne connaissent pas bien la société mauritanienne, en particulier les Européens et les Américains, une évidence semble s'imposer : les maîtres sont les "maures blancs", les esclaves ce sont les "noirs". L'on ne saurait s'en étonner, étant donné la place que la question raciale, la question noire en particulier, occupe dans l'histoire et la vie politique contemporaine des Américains. L'émancipation des Noirs, leur accession aux droits civiques sont fort récents et souffrent d'obstacles innombrables. Les survivances de la ségrégation raciale restent encore bien tenaces au sein de la société du champion du monde libre.

Les réalités dans les sociétés sahariennes sont fort différentes. On trouve des "maures blancs" qui, comme les aznaaga, sont des serfs, "taillables et corvéables à merci". Il y a également des Emir tout à fait noirs : les plus célèbres d'entre eux sont Bakkar Wul Suweyd'Ahmed et les descendants de Jombott Mbocc et de Mohamed L'Hbib. Les Shorfa de Néma et de Oualata sont généralement noirs. Que dire des H'raatiin qui, comme nous l'avons vu, sont des hommes libres. Il est donc essentiel de ne pas se laisser guider par son ignorance et de bien comprendre qu'ici la question raciale a beaucoup moins d'importance. D'une manière générale, dans les sociétés bédouines sahariennes, c'est le statut des personnes qui joue le rôle déterminant dans la place des individus au sein de la société et non la couleur de la peau.

Quels éléments d'appréciation globale pourrait-on tirer ?

Le survol de situations différentes permet de se faire une opinion sur les rapports économiques et sociaux et sur les survivances esclavagistes qui sont évidentes.

10.1 Les rapports économiques et sociaux dominants dans les campagnes mauritaniennes :

Ils sont de type semi-féodal, marqués par de fortes survivances esclavagistes, dont l'intensité est variable d'une région à l'autre, d'une tribu à l'autre, et selon la nationalité concernée.

À l'évidence l'économie de marché joue un rôle moteur dans l'économie et la société mauritaniennes, tous les autres

rappports lui étant subordonnés. Dans les campagnes nous avons vu, malgré la persistance du concept "esclave" dans toutes les langues, que le statut de ceux qu'on appelle ainsi a fondamentalement changé : leurs "maîtres" n'exercent plus le droit de vie et de mort sur eux, ne les vendent plus (les rares cas évoqués sont exceptionnels et entrent souvent dans des formes nouvelles de trafic des personnes), ne s'approprient plus l'ensemble des biens qu'ils produisent... Par contre, ils entretiennent des rapports de dépendance personnelle, les anciens maîtres s'appropriant une fraction des récoltes, tout en disposant, sans partage, du droit de maîtrise sur les terres. Nous avons estimé que de tels rapports pouvaient, d'un point de vue scientifique, être qualifiés de semi-féodaux et non d'esclavagistes.

10.2 Les manifestations les plus évidentes des survivances esclavagistes :

Nous avons préféré le mot "survivances" à la place de "séquelles", ce dernier donnant aux Mauritaniens l'impression que c'est devenu insignifiant, sans intérêt. Les survivances esclavagistes se manifestent dans différents domaines parmi lesquels les plus importants nous ont semblé être les suivants :

D'une manière générale, quelle que soit leur nationalité, les anciens esclaves sont exclus de l'exercice du droit de maîtrise sur les terres qu'ils mettent en valeur.

Dans le bassin du fleuve, au Trarza, au Brakna, au Gorgol, en Assaba, au Tagant, dans les deux Hodh, c'est un constat qui ne souffre aucune exception.

Les anciens maîtres effectuent des prélèvements arbitraires sur les biens des anciens esclaves, tout au moins dans certaines zones.

Si, d'une manière générale, des redevances fixent les rapports entre les détenteurs des droits de maîtrise et les usagers, nous avons vu, en particulier en Assaba et dans les Hodh, que des abus dépassant la mesure persistent encore. Il arrive que les anciens maîtres accaparent moutons ou boucs pour leurs festivités, emportent un enfant en bas âge pour en faire leur "boy" en ville.

"L'esclavage domestique" :

Dans le contexte nouveau du monde rural soumis aux aléas de la sécheresse et à l'exode rural, il persiste surtout au niveau des familles dominantes et aisées car l'entretien des "esclaves domestiques" n'est plus à la portée des couches pauvres. Plusieurs raisons explicatives à la persistance du phénomène :

- **économiques** : l'ancien esclave se résigne par crainte de l'incertain. Les rapports anciens fonctionnent encore comme facteurs de sécurisation. L'accès à la terre, et donc à la sécurité pour la nourriture, est très révélatrice de cet état de faits. La réforme foncière ne pousse pas à des profonds changements, étant donné le déficit d'information, l'absence de soutien officiel à l'autonomie des anciens esclaves et la persistance d'un système juridique plutôt favorable aux anciens maîtres.

- **politiques** : absence de campagne d'information auprès des anciens esclaves et des anciens maîtres pour les convaincre de modifier leurs rapports ;

- **psychologiques** : "l'esclavage domestique" crée des liens humains parfois très forts, surtout si les contraintes ou les mauvais traitements sont absents, au point où "l'esclave" devient membre de la famille. Il y a des cas où "l'esclave", pour cette raison, refuse de quitter ses anciens maîtres.

Même dans les centres urbains l'évolution des mentalités retarde sur la réalité : on utilise toujours le terme "esclaves", l'individu ainsi qualifié est frappé d'un certain ostracisme, mais c'est là un phénomène qui demande beaucoup de temps et surtout du travail d'éducation et une pratique démocratique de longue durée.

L'héritage des biens des anciens esclaves

Bien que le phénomène soit devenu désuet dans de nombreuses régions, la persistance de pratiques tendant à déposséder les familles de leurs biens est suffisamment importante pour qu'on y mette l'accent nécessaire. Pour ce fait également, la pratique des Qadi tend à soutenir les anciens maîtres contre les anciens esclaves, suivant une interprétation très arriérée de l'islam.

Les mentalités esclavagistes pèsent dans les attitudes de la grande majorité des catégories nobles et des anciens esclaves, se traduisant dans des attitudes d'exclusion sociale.

Sous le rapport de l'exclusion sociale, toutes les autres "castes" (Aznaaga, M'almiin, Igaawun, H'raatiin) souffrent toujours du même traitement. Il n'est pas rare d'entendre des propos très arriérés en la matière, tenus par des interlocuteurs qu'on soupçonnerait difficilement d'en être porteurs.

L'endogamie exclut la possibilité pour un ancien esclave d'épouser une femme noble ou même libre

Sous le sceau de l'anonymat des centres urbains, des changements importants s'opèrent dans les rapports et les échanges matrimoniaux. Malgré tout, des pratiques très conservatrices continuent à prévaloir : les familles z'waaya acceptent exceptionnellement de marier leurs filles à des hassaan ; l'abd ose-t-il demander la main d'une femme de condition libre ? Il arrive, exceptionnellement, que des jeunes transcendent ces barrières, mais au risque pour la fille de condition libre d'être mise au ban par sa famille. Les mêmes phénomènes s'observent au niveau des nationalités négro-africaines, en particulier chez les Sooninke et les Haal Pulaar'en.

10.3 Autres plaies sociales liées aux conditions des anciens esclaves : De la pauvreté :

La pauvreté qui touche bon nombre de Mauritaniens, frappe spécialement les anciens esclaves. La sécheresse a entamé notablement les anciens rapports, les obligeant à s'adapter ou à disparaître. Ainsi, en est-il par exemple de "l'esclavage domestique" : l'ancien esclave devient l'employé de son ancien maître qui cherche à en faire un chauffeur, un petit employé de l'administration, etc. Dans les conditions nouvelles des centres urbains, l'accès au travail, aux services publics (comme l'éducation, la santé, le logement, la justice, les transport, etc.) se fait au détriment des plus démunis parmi lesquels les anciens esclaves occupent le bas de l'échelle.

La représentation dans les instances de décision locales et centrales (gouvernement, parlement, etc.) :

Avec l'apparition de l'État moderne, un des enjeux essentiels de pouvoir c'est la représentation dans les instances de décision comme le gouvernement, les différents niveaux d'administration, le parlement, les municipalités, etc. Au nom de cette revendication l'élite Suudan, à l'instar de l'élite se réclamant d'autres communautés, a soutenu et obtenu la promotion de quelques uns de ses membres. Il s'agit, dans ce cas, d'une approche élitiste de la question, qu'il ne faut pas confondre à la dimension démocratique de l'enjeu en présence.

Le fonctionnement du système judiciaire et les conflits entre anciens esclaves et anciens maîtres :

Le système judiciaire mauritanien, par certains côtés, est archaïque et sous l'emprise de l'obscurantisme. Dans la majeure partie des cas qui se présentent, il prend fait et cause pour les anciens maîtres et contre les anciens esclaves. C'est l'un des ramparts les plus importants qui s'opposent à toute réforme en profondeur, à toute forme de progrès social sur les questions liées à l'esclavage et à ses survivances marquantes.

L'idéologie dominante et l'évolution des concepts liés au statut social des groupes et des individus

Des siècles durant, la société mauritanienne, au niveau de l'ensemble de ses communautés, a fonctionné sur la base d'une stratification sociale figée, à l'image du système des castes prévalant en Inde : les individus, de par leur naissance, appartiennent à des groupes et continuent d'être comptés parmi ces derniers, quelque soit les changements qui s'opèrent dans leurs conditions d'existence. On naît et on meurt "esclave", même si on est professeur d'université, officier supérieur, administrateur civil, ouvrier spécialisé, etc. Bref, le système des idées dominantes continue à appeler esclaves des personnes dont le statut économique a fondamentalement changé.

Les survivances marquantes de l'esclavage dont nous venons d'aborder quelques unes font l'objet d'interprétations et de controverses qui méritent d'être analysées de plus près.

11. Au sujet des positions dominantes dans les débats actuels

Des mois durant, la presse mauritanienne et internationale s'est fait l'écho de points de vue différents sur nombre de questions touchant à l'esclavage et à son impact sur l'économie et la société mauritaniennes. Grosso-modo, deux grandes catégories d'approche se sont affrontées sans ménagement, sans faire avancer les débats de manière significative. Nous allons revenir sur les éléments les plus remarquables des points de vue en présence.

11.1 Les tenants de l'opinion selon laquelle l'esclavage existe dans les rapports économiques et sociaux au sein des campagnes mauritaniennes :

En restant dans de vagues généralités, ils tendent à laisser croire que le système esclavagiste est encore dominant dans les rapports économiques et sociaux qui prévalent dans les campagnes mauritaniennes. Ce jugement est très abusif. Malgré le poids remarquable des survivances esclavagistes les questions essentielles qui se posent sont les suivantes : ces traits esclavagistes appartiennent-ils au passé et sont-ils, par conséquent, en voie de régression inévitable ? Ou, au contraire, vont-ils persister et continuer à constituer l'un des fondements de la société ?

Nos observations de la société mauritanienne, les éléments d'information que nous avons recueillis nous permettent d'affirmer ceci : l'esclavage en temps que système économique n'existe plus, même si de fortes survivances demeurent dans certaines régions, comme dans le Hodh el Sharghi. Malgré la persistance des concepts et considérations liés à l'esclavage, les rapports semi-féodaux (liens de dépendance personnelle limitée et/ou alors de ponction sur le travail) font leur chemin, en rapport avec le développement de l'économie de marché qui est la tendance dominante.

11.2 Les tenants de l'opinion selon laquelle "il n'y a plus que des séquelles de l'esclavage" :

Les catégories dirigeantes mauritaniennes, en particulier les représentants du pouvoir, cherchent à minimiser les plaies considérables liées à l'exploitation des paysans pauvres, avilissantes pour la personne et la réduisant en bête de somme. Pour éviter l'approfondissement de la question et la maîtrise de ses spécificités, ils avancent souvent, comme pour se disculper : "De toutes façons c'est une question qui touche l'ensemble des communautés !"

Malgré le fait que le système esclavagiste n'existe plus en tant que tel, bien qu'il soit réduit à des survivances marquantes, nous estimons que c'est une question sociale essentielle qui mérite d'être traitée avec discernement, de trouver des remèdes équitables et salvateurs pour le pays.

11.3 L'impossibilité de définir une position intelligible en ne s'arrêtant qu'à l'affirmation de l'un des points de vue précédents :

En effet, l'affirmation selon laquelle "l'esclavage existe" ou celle qui s'arrête à dire "il n'existe que des séquelles de l'esclavage" ne suffisent pas pour avoir une vue d'ensemble de la situation. La question est d'autant plus importante qu'elle conditionne la définition de toute politique de transformation des campagnes qui soit digne du nom.

Par ailleurs, si l'objectif visé ne se réduit pas à la polémique stérile mais porte sur la nécessité d'apporter des changements significatifs à la vie des personnes, d'alléger leurs souffrances et de leur assurer, à terme, le bien-être, alors les débats doivent aller plus loin, en profondeur, en analysant le vécu quotidien des citoyens. Or, à cet égard, force est de constater que les enquêtes pour une connaissance des réalités retardent énormément sur les besoins.

12. quelques questions sujettes à controverses

12.1 La question de l'esclavage est-ce une question sociale ou une question concernant un groupe singulier ?

Comme nous l'avons vu tout au long des différentes livraisons, la question concerne l'ensemble des communautés, avec des spécificités évidentes d'une communauté à l'autre, et au sein de chaque communauté. C'est donc une question sociale qui mérite d'être traitée dans les limites requises.

Ainsi, par exemple, lorsqu'on parle des Suudaan au sein de la communauté arabe, il s'agit des anciens Abiid, des H'raatiin, des Khadhaara, des fonctionnaires de différents niveaux, des élèves, des étudiants, des agents des forces publiques, des commerçants, des entrepreneurs, etc., et même des ministres et des responsables d'institutions assumant des charges importantes au niveau de l'État. Un panorama à l'évidence très contrasté où se mêlent des catégories relevant des formes d'organisation pré-capitalistes et celles issues des changements introduits par l'économie de marché.

Il est vrai que, du fait de leur statut social antérieur les Suudaan sont quelquefois victimes de mépris liés à leur origine, voir d'un traitement dégradant. Cependant, vouloir les regrouper tous, sur cette base, équivaldrait à faire de l'amalgame et conduirait à les opposer en tant que groupe aux arabes blancs, eux-mêmes très différenciés. Imaginez d'opposer les pauvres des këbbë, parmi lesquels on compte aussi bien des Suudaan que des Bidhaan nobles. Cela détournerait inévitablement les justes luttes émancipatrices des anciens abiid pour leur donner une forme particulariste, voire raciste. Si cela s'arrêtait à l'exploitation opportuniste qu'en font certains Suudaan pour leur promotion au sein des sphères dirigeantes, d'aucuns pourraient en sourire mais, pour qui a étudié l'évolution historique des rapports entre Hutu et Tutsi, cette dynamique est dangereuse et porteuse de la dislocation du pays.

12.2 À propos de certaines revendications :

De nombreuses revendications sont avancées pour étayer les points de vue en présence. Nous allons nous pencher sur celles qui reviennent de manière fréquente.

La représentation proportionnelle des anciens esclaves au niveau des sphères dirigeantes et de l'exercice du pouvoir

:

Dans les discours de nombreux intellectuels d'origine Suudan, voire de responsables politiques, la question revient souvent. A dire vrai, lorsqu'elle dépasse le stade de revendication de l'élite, cette exigence nourrit de profondes illusions quant aux voies qu'elle suggère. Dans leur grande majorité les Suudan sont des paysans pauvres, des ouvriers, des chômeurs, côtoyant des citoyens issus d'autres communautés et d'autres couches aujourd'hui appauvries et misérables. Si donc, on revendique, au nom de l'ensemble de ces catégories, leur représentation effective au niveau des sphères dirigeantes de la société, on se fixe un objectif qui dépasse de loin la revendication élitiste pour embrasser une question fondamentale de la démocratie. Cette représentation des citoyens à la mesure de leur importance numérique au sein de la société, seules les révolutions sociales que l'humanité a connues ont tenté de leur trouver une réponse véritable.

Alors la question n'est plus celle d'un groupe à prétention communautaire et ses tenants devraient revoir leurs plans et projets de société. Dans le cas contraire, la revendication se réduit à une tromperie dont les résultats s'arrêteront à la promotion de membres de l'élite, utilisant la masse des opprimés comme masse de manoeuvre, sans apporter un changement véritable à ses conditions d'existence.

La mixité des mariages :

La question de la mixité des mariages revient également souvent. Elle se pose dans de nombreuses sociétés de la planète et relève de l'état d'avancement des mentalités ambiantes. En général elle exige beaucoup de temps avant que les esprits n'évoluent et n'adoptent de nouvelles règles. Ça et là des jeunes franchissent les barrières sociales et matérialisent leurs sentiments en s'unissant. L'urbanisation, le brassage des cultures feront le reste : "laissons le temps au temps !"

La réciprocité des services domestiques :

En étudiant l'évolution des métiers en Afrique de l'Ouest, on est vite frappé par les spécialisations "ethniques" dans l'exercice des métiers. Le même phénomène s'observe dans nos communautés. Avec l'exode rural et l'urbanisation, des anciens maîtres, ruinés, s'installent en ville : faute d'avoir appris les travaux manuels (ou nourrissant quelque complexe), ils font souvent pitié du fait de leur état misérable et de leur incapacité à subvenir à leurs besoins. Qui aurait penser voir un "maure blanc" exercer le métier de réparateur de chambres à air ou d'apprentis ? Pour les services domestiques il faudra attendre certainement les générations futures : l'éducation, l'évolution des mentalités jouent ici un rôle déterminant.

Une question qui mérite un traitement consensuel :

La question de l'esclavage figure parmi celles auxquelles il est nécessaire que la société toute entière accorde une attention prioritaire. Il serait particulièrement dommageable pour la communauté nationale dans son ensemble de vouloir en traiter de manière sectaire ou partisane. Dans la compétition que les partis, les individus se livrent pour l'accession au pouvoir, la maturité nous fait souvent défaut pour mettre l'intérêt général au dessus de considérations particulières.

Compromis dynamiques et processuels :

La tentation est souvent grande de vouloir trouver à ce genre de questions, ici et maintenant, des solutions définitives. Il est plus sage de voir quels sont les compromis possibles et de s'engager dans des démarches de

longues durée : chaque étape franchie de manière solidaire constituera une phase d'un long processus qui à terme, pansera définitivement les plaies dont la société souffre.

Forme de traitement pacifique, engagement solennel à ne pas recourir à la violence pour la résoudre et à condamner tout recours à cette forme de lutte :

La question de l'esclavage est une question très délicate qui soulève beaucoup de passions. Par certains côtés elle est comparable à la question nationale, du fait que, sous de nombreux rapports, les contradictions qu'elle porte relèvent de contradictions au sein du peuple. Ce genre de contradictions nécessite un traitement pacifique, sous peine de diviser le peuple et d'opposer certaines de ses franges dans des logiques qui poussent à la guerre civile. En tant que survivances marquantes du passé, les parties prenantes sont engagées dans des transformations économiques et sociales où l'économie de marché joue le rôle moteur déterminant. Toutes les autres relations tendent à s'estomper et à ne laisser, pour un avenir proche, que des stigmates plus ou moins remarquables au sein de la société. Toutes les parties intéressées à une issue bénéfique devraient donc bien comprendre les enjeux liés au phénomène de l'esclavage et s'engager solennellement à ne jamais recourir à la violence pour y faire face.

Forts de la description et de l'analyse des faits, quelles réformes, quels changements en profondeur envisager ?

5. quelles réformes ? quels changements en profondeur ?

13.1 Le bénéfice effectif, pour les anciens esclaves, du droit de maîtrise des terres :

C'est certainement la question la plus importante, au plan économique, de toutes les survivances de l'esclavage. L'ordonnance 83 127 sur la réorganisation foncière et domaniale affirme l'égalité des citoyens quant à l'accès à la terre mais aucune disposition de ses textes d'application ne prend en charge les conditions spécifiques des anciens esclaves. La reconnaissance, au bénéfice des habitants des adwaaba, du droit de maîtrise sur les terres qu'ils mettent en valeur, ôterait tout fondement juridique à l'exploitation et à l'oppression iniques dont ils sont l'objet de la part de leurs anciens maîtres. On arriverait ainsi à la liberté dont jouissent les paysans de Ghabra (cf. Point 5, pages 17 à 19) pour offrir une partie de leurs récoltes en aide à des citoyens démunis.

13.2 La suppression de l'héritage des biens des anciens esclaves par leurs anciens maîtres :

S'il est vrai que l'héritage des biens des anciens esclaves par leurs anciens maîtres est devenu rare, la question mérite une sanction juridique l'interdisant formellement, pour ôter tout fondement légal aux décisions des Qadi.

L'interdiction de toute forme de prélèvement des anciens maîtres sur la progéniture et les biens des anciens esclaves :

C'est la survivance la plus révoltante de l'esclavage. Rien ne s'oppose à son interdiction du point de vue de l'Islam. Le conseil et l'assistance d'ulémas éclairés, l'éducation des anciens maîtres et des anciens esclaves en la matière permettraient de rendre ces pratiques hors-la-loi.

L'institution d'un délit anti-raciste et anti-esclavagiste et contre toute forme de discrimination se référant à l'origine sociale de la personne :

Autant pour lutter contre les survivances de l'esclavage, contre le mépris dont certaines catégories sont victimes que

pour s'opposer à l'ensemble des traitements discriminatoires (dont ceux relatifs à la question nationale), notre pays gagnerait à réformer le code pénal dans cette direction.

Cela suppose une révision du système judiciaire qui mette fin au hiatus qui existe entre la pratique de la grande majorité des Qaadi et l'exigence de supprimer progressivement les survivances de l'esclavage.

13.3 Discriminations positives au bénéfice des anciens esclaves :

Les anciens esclaves sont les plus défavorisés de la société. À l'instar de l'expérience de certains pays, nous devons envisager d'instituer ce qu'on appelle "discriminations positives" dans certains domaines comme ceux de l'éducation, de la santé, de l'emploi. La politique dite des "discriminations positives" signifie, étant donné les responsabilités de la société dans les retards et les tords subis par certains groupes ou catégories, la disposition clairement affirmée et les mesures conséquentes, visant à leur accorder des avantages et privilèges dans l'ensemble des domaines où ces groupes et catégories ont de sérieuses lacunes à combler par rapport à l'ensemble de la société.

13.4 De la décentralisation et de la subsidiarité :

L'une des questions capitales dont la solution conditionne la capacité pour les citoyens de gérer librement leurs "affaires", de prendre en main leur devenir et de l'assumer c'est la décentralisation. Les élections locales, la mise en place des municipalités constituent incontestablement un progrès. Mais le fonctionnement des conseils municipaux est soumis à de tels contrôles de l'autorité administrative que l'indépendance de décisions des élus locaux est vidée de son contenu.

Il est vrai que la tradition administrative coloniale dont nous avons hérité ne favorise pas l'exercice effectif de la démocratie locale. À cet égard une situation anachronique mérite bien que les pays africains y réfléchissent profondément : les citoyens ne se reconnaissent pas dans leur administration dite moderne, laquelle ne se fonde pas sur leurs besoins et préoccupations et encore moins sur leurs dispositions. Les règles, pratiques et institutions locales qui régissent, pour l'essentiel, la vie des citoyens, sont méconnues (ou considérées comme archaïques) par les législations et institutions officielles. Un profond besoin de refonte de l'administration s'impose. Dans ce cadre il est possible d'envisager l'application du principe de la subsidiarité.

Selon ce principe, les institutions supérieures ne s'occupent de certaines questions que si les institutions qui dépendent d'elles, à un échelon inférieur, n'arrivent pas à les résoudre. Ainsi, tant qu'un campement, un village, un groupe de campements et de villages, arrivent à résoudre des questions liées à leur existence, il n'y a pas d'intrusion, ni d'ingérence de l'administration. Bien des questions locales, y compris celles liées à la gestion des zones et ressources transfrontalières, ont souffert de l'absence de ce principe et de son application effective. Les survivances de l'esclavage, l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures tendant à améliorer les conditions d'existence de ceux qui en sont les victimes pourraient, en s'appuyant sur ce principe, trouver des solutions inédites. Puisse les débats sur la question de l'esclavage en Mauritanie impulser les réflexions et les mesures tendant à donner un contenu vivant et novateur à la démocratie dans ce pays.

[1]

[1] * Expert au SILSS, actuellement 1er vice-président de l'UFP ** Professeur à l'université de Nouakchott, Président de l'UFP